

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 00166

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Direction Commande Publique
Ingénierie du Bâtiment
Tél : 04.66.56.43.62
RÉF : 2025NP-PM-PVA

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à un accord-cadre d'approvisionnement en matériels de peinture pour le département gestion du patrimoine immobilier de la ville d'Alès (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703) ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°26_01_07 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité pour la ville d'Alès de lancer un accord-cadre relatif à l'approvisionnement en matériels de peinture ;

Considérant que le présent marché n'est pas alloti,

Considérant que le présent marché est lancé en accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant que dans ce cadre, 3 opérateurs économiques maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres régulières, appropriées et acceptables, seront retenus dans les conditions déterminées dans le règlement de la consultation.

Considérant les engagements financiers de l'accord-cadre à savoir : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel HT de 45 000 € hors taxes,

Considérant que ces services relèvent de la famille de nomenclature interne ci-dessous, et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de services homogènes en raison de leur unité fonctionnelle,

Nomenclature	Libellé
42 5 01	Peinture

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée « www.achatpublic.com » et au BOAMP le 3 novembre 2025,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 27 novembre 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
1 - <u>Prix</u> (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres). Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	60.0 %
2 - <u>Valeur technique</u> (appréciée au regard du cadre de mémoire technique à renseigner par le candidat détaillant les sous critères)	40.0 %
2.1 <u>Modalités de mise à disposition des fournitures</u>	35.0 %
2.1.1 <i>L'organisation et la gestion mises en œuvre en termes de gestion de stocks, d'approvisionnement qualitatif et quantitatif permettant de répondre aux besoins en matériels du présent marché dans le respect des délais impartis</i>	25.0 %
2.1.2 <i>Les modalités de réduction des émissions de polluants dans l'air : justification et moyens de mise à disposition des fiches techniques des produits (format, plateforme dédiée...), FDS et FDES, moyens mis en œuvre par le fournisseur pour garantir à l'acheteur la fourniture de produits de type A+ pour les COV et formaldéhydes, ainsi que pour les produits à labels ou certifications environnementaux</i>	10.0 %
2.2 <u>Modalités d'évacuation et de traitement des déchets pour le respect de l'environnement</u> appréciées au regard de l'organisation et des procédures internes mises en œuvre pour le respect de la gestion des déchets d'équipements et le recyclage dans le cadre du marché	5.0 %

Considérant que 2 offres ont été réceptionnées, à savoir :

- SA VAISSE - 1440 Chemin de Trespeaux - 30100 Alès,
- SAS THEROND DÉCORATION - 306 avenue Joliot Curie – zone industrielle de Saint-Césaire - 30900 Nîmes,

Considérant que conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé les offres avant les candidatures,

Considérant les résultats de l'analyse des offres :

Critères	Pondération	SA VAISSE	SAS THEROND DÉCORATION
Critère 1 : prix	60 %	40 858,44 € HT 6 / 6	64 881,50 € HT 3,77 / 6
Critère 2 : valeur technique	40 %	3,12 / 4	2,99 / 4
Sous-critère 2.1	35 %	2,62 / 3,5	2,62 / 3,5
Sous-critère 2.2	5 %	0,5 / 0,5	0,37 / 0,5
TOTAL		9.12 / 10	6.76 / 10
Classement		1	2

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres susvisés, les propositions de la SA VAISSE et de la SAS THEROND DÉCORATION constituent des offres économiquement avantageuses,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de la SA VAISSE et de la SAS THEROND DÉCORATION,

Considérant que le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande, sans remise en concurrence préalable des titulaires selon la règle dite du « tour de rôle »,

Considérant que la méthode du tour de rôle retenue implique que les bons de commande sont adressés au titulaire classé en première position, puis au titulaire classé en deuxième position, et ainsi de suite de manière alternée,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Sont retenus au titre de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande relatif à l'accord-cadre d'approvisionnement en matériels de peinture pour le département gestion du patrimoine immobilier de la ville d'Alès, les titulaires suivants, classés dans l'ordre ci-après :

- SA VAISSE - 1440 chemin de Trespeaux - 30100 Alès,
- SAS THEROND DÉCORATION - 306 avenue Joliot Curie – zone industrielle de Saint- Césaire - 30900 Nîmes,

L'accord-cadre multi-attributaires est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel hors taxes de 45 000 € (quarante-cinq mille euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Les bons de commande sont émis selon la méthode du tour de rôle, dans le respect du classement établi à l'article 1. Le premier bon de commande est adressé au titulaire classé en première position, le deuxième bon de commande au titulaire classé en deuxième position, et ainsi de suite de manière alternée, pour toute la durée de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

02 JUIN 2026

Le Maire

Christophe RIVERO

